

Appel des enfants aux portes du Sahara sur la participation citoyenne à la protection des enfants d'Afrique

Les enfants et jeunes participants au Forum des Enfants d'Afrique sur le thème « **Protection durable et participation citoyenne de l'enfant** », initié par le **Mouvement Africain des Enfants et Jeunes Travailleurs (MAEJT)** en collaboration avec **Enda jeunesse action, le soutien du Gouvernement de la République du Niger**, avec le partenariat de **Save The Children, OAK Foundation, Service Social International Afrique de l'Ouest, Plan International, Educo, World Vision ; Terre des Hommes Lausanne**, et qui a eu lieu à Niamey au Niger du lundi 24 au samedi 29 Septembre 2018 ;

Notent qu'au cours des deux dernières décennies, la question de l'enfance et de la jeunesse a fait l'objet d'un regain d'intérêt pour les Agences et ONG internationales et nationales et leurs interlocuteurs étatiques dans divers pays d'Afrique, que les mobilités notamment celles des sujets mineurs sont devenues des sujets d'intérêt publics nationaux et transnationaux donnant une épaisseur supplémentaire aux besoins de protection ;

Affirment que ce sont eux qui constituent l'avenir du continent et que, les bases de la construction de l'avenir du continent africain passent par leur engagement et leur forte participation aux enjeux actuels des différents paliers du développement.

Estiment qu'il est nécessaire voire indispensable de s'unir avec d'autres organisations et clubs d'enfants pour coordonner les actions et ensemble porter haut la voix de tous les enfants d'Afrique, sans discrimination aucune.

Affirment qu'il est indispensable pour eux de parler d'une seule voix afin de dénoncer les maux qui minent le continent et qui ne permettent pas ou qui ralentissent la promotion des droits de l'enfant. Ce sont notamment les guerres, les crises politiques créées par les adultes, la corruption et la pauvreté.

Constatent que malgré les nombreuses campagnes de sensibilisation, des filles

mineures continuent de contracter des grossesses dans des environnements où la sexualité est un tabou et où les parents éprouvent assez de gêne à discuter avec leurs enfants des questions de sexualité

Déplorent que malgré toutes les actions menées dans différents pays, de nombreux enfants continuent de faire l'objet de violences aussi traumatisantes les unes que les autres. Les plus marquées, restent l'excision notamment en milieu rural, le mariage forcé et précoce...

Constatent que certaines familles et groupes communautaires continuent à considérer les enfants comme sources de revenus, les engageant ainsi dans de nombreux sentiers à risque qui entraînent l'exploitation, les migrations de travail et diverses autres pratiques susceptibles de compromettre leur épanouissement et développement ;

Affirment leur conviction qu'aucun épanouissement ou développement des enfants ne peut se faire sans leur pleine participation ; qu'en dépit des avancées sur la question de participation des enfants dans le processus décisionnel, notamment au niveau national, dans les instances panafricaines comme l'UA, la CEDEAO, la CEMAC, la SADEC, la question de la participation des sujets mineurs et jeunes dans les processus et autres dynamiques les concernant, restent encore loin des standards souhaités ;

Constatent ainsi une absence ou une faible prise en compte de l'avis des enfants par leurs parents ou leurs tuteurs et autres aînés dans des décisions les concernant. Plus préoccupant, dans certaines communautés, les enfants ne sont pas toujours considérés de la même manière selon leur groupes sociaux d'appartenance, dans la planification et le suivi des projets communautaires.. L'avis des enfants n'est pas toujours pris en compte dans les initiatives de plaidoyer local, national et même international sur les questions de l'enfant qui sont presque entièrement conduites par les adultes ;

Constatent aussi que cette marginalisation de l'enfant dans les questions le concernant est encore plus prononcée chez les filles que la plupart des communautés relèguent au second rang dans la concrétisation des droits de l'enfant ;

Constatent en outre un faible accompagnement des initiatives de création et de développement des AGR pour les sujets mineurs et jeunes, un manque de formation appropriée pour assurer l'accompagnement des projets de ces derniers

et dans nombre de cas, un manque d'information sur les mécanismes existants d'obtention des financements des AGR ;

Considèrent que les enfants sont confrontés à des problèmes d'équité dans la jouissance de leur droit à l'éducation. En effet, certains enfants vivant des conditions précaires, n'arrivent pas à aller à l'école tandis que ceux qui y sont sont contraints d'alterner les heures de classe à de longues heures de travail pour subvenir à leurs besoins et ceux de leur famille ;

Considèrent aussi que les enfants contraints à diverses formes de mobilité ont une scolarité perturbée tout comme les jeunes filles de certaines communautés marginalisées qui abandonnent trop tôt leur scolarité pour assumer des charges sociales liées aux besoins familiaux ;

Considèrent en outre que plusieurs facteurs empêchent les enfants et les jeunes de jouir de leurs droits. Au nombre de ceux-ci, il y a les grossesses précoces, les différentes formes de violences, le non accès à l'éducation et à une formation de qualité pour la plupart ;

Réaffirment notre engagement à la prise en compte des droits des enfants et plus particulièrement leur participation à la conception, la mise en œuvre et le suivi de toutes les interventions les concernant ;

Notent une faiblesse importante d'harmonisation et de coordination des partenaires qui appuient le Mouvement dans divers domaines d'intervention dans les différents pays. En effet les différentes agences et les ONG internationales partenaires du Mouvement, ne savent pas toujours le type d'appui que les unes et les autres lui apportent ;

Rappellent que les mobilités des enfants sont incrustées dans des relations et autres interactions normales de sociabilité qui, les inscrivent dans des dynamiques sociales complexes. Elles peuvent être volontaires et en lien avec des projets de vie ; tout comme elles peuvent être sous contraintes et requièrent des interventions de protection des enfants qui en sont victimes ;

Identifient comme principaux obstacles à la compréhension des défis des mobilités et des migrations des enfants et jeunes, la faible prise en compte des facteurs structurels et des valeurs qui sous-tendent ces comportements, la non prise en compte des perceptions des sujets mineurs présentés comme des

victimes et non comme des acteurs dotés de volonté, la mise à l'écart et la marginalisation des organisations d'enfants et de jeunes par les agences dans les réflexions sur ces questions, la valorisation des normes formelles au détriment de celles socialement acceptées et les difficultés des agences à descendre dans les arènes sociales concrètes comme peuvent le faire, les enfants et jeunes travailleurs ;

lançent l'appel que :

1. L'Union Africaine (UA) en collaboration avec tous les réseaux des associations de défense des droits des enfants, instaure et fait adopter par les pays, en plus de la journée de l'enfant africain, un cadre spécifique de réflexion participative sur la défense et le suivi réel de l'ensemble des pratiques et comportements qui compromettent la protection et plus généralement le développement des enfants dans les différents pays africains ;
2. Les États africains instaurent sans tarder un climat de paix et un système de protection durable pour les enfants à travers des mécanismes de prévention et des réponses aux situations de violences, d'exploitation, de maltraitance ou d'abus de toute sorte et de négligence dont sont victimes les enfants ;
3. Les États africains s'engagent réellement et résolument à protéger effectivement les enfants sans discrimination aucune et veiller à ce que leurs droits fondamentaux soient respectés où qu'ils soient et à tout moment avec leur pleine participation;
4. Les États africains instaurent une éducation ou formation professionnelle spécialisée en faveur des enfants incarcérés afin de leur assurer les bases d'une réinsertion socioéconomique adéquate et éviter de faire d'eux des renégats sociaux du fait de leur séjour en prison ;
5. Les différents partenaires du Mouvement mutualisent leurs efforts dans l'accompagnement des différentes associations du mouvement, coordonnent leurs activités pour plus d'efficacité dans les activités et s'investissent à harmoniser les discours, les processus de travail et d'accompagnement, le langage de communication avec les enfants et jeunes ;
6. Les partenaires du MAEJT mettent en place un comité pour accompagner le mouvement, et développer un cadre d'accompagnement du mouvement dans la mobilisation des ressources ;
7. Les familles et les communautés adoptent des comportements, des manières de vivre favorables à la préservation des droits de chaque enfant. Cela peut résulter d'un travail continu des acteurs de protection à travers

diverses formes de communications avec les communautés sur les droits des enfants. Cela nécessite aussi un éveil de conscience des populations afin que la protection et la participation des enfants dans les prises de décisions les concernant, deviennent une réalité ;

8. **Les parents** trouvent, en tenant compte des spécificités propres à leur cadre de vie, les moyens de briser les tabous et s'approcher de leurs enfants afin de mieux communiquer avec eux sur leurs différentes difficultés et risques, mieux les conseiller, mieux les outiller à faire face aux défis de la vie et à toute sorte de menaces susceptibles de les mettre en péril ;
9. Le Mouvement renforce son statut d'acteur de protection et de développement des enfants en Afrique. Cela passe entre autres par la formation des membres, un renforcement des capacités des enfants, l'écoute et l'appui au leadership, la transmission des compétences de vie et par une ouverture bien coordonnée sur d'autres structures d'enfants et de jeunes en Afrique ;
10. Le Mouvement développe des stratégies et des partenariats susceptibles de renforcer la spécialisation des jeunes dans des métiers porteurs. Cela devra aboutir à une conception et un renforcement des mécanismes de placement des compétences venues du MAEJT dans les organismes et autres établissements susceptibles de les employer ou de soutenir leur auto-employabilité ;
11. Le Mouvement valorise les expériences acquises par ses membres devenus jeune-adultes dans le social, l'humanitaires et les réponses en cas de catastrophe ;
12. Le Mouvement négocie des partenariats à tous les niveaux (local, national et international) afin de réussir la mise en œuvre effective des 12 droits de l'enfant et réussir le pari de « zéro enfant dans les rues », « non au mariage précoce et forcé », assurer une formation professionnelle des enfants hors de l'école et concevoir des projets pour les enfants en difficulté.